

RELEVÉ DES COMPTEURS 2024
- ROUVRES -

(Période de facturation : Avril 2023 à avril 2024)

Nous vous informons, que le relevé annuel des compteurs d'eau sera effectué par les agents du Syndicat :

Du LUNDI 15 au VENDREDI 19 AVRIL 2024

Lors du passage des agents, votre ou vos **regards, compteurs tuyauteries, devront être accessibles, ouverts et nettoyés.**

Nous vous rappelons qu'en application du règlement Syndical et de la délibération votée par les membres du Comité Syndical le 09/12/2002 et 10/04/2019 les conséquences de la négligence de l'abonné seront facturées.

RAPPEL : Vigilance fuite ! Il est de votre responsabilité de vérifier votre compteur d'eau chaque mois.

Les compteurs d'eau doivent OBLIGATOIREMENT être relevés et contrôlés par les agents du Syndicat des Eaux durant cette période.

En cas d'impossibilité de votre présence durant la période des relevés, nous vous serions obligés de bien vouloir **8 JOURS avant** : nous adresser une photo de votre compteur par mail avec vos coordonnées (*Nom, Prénom, adresse et n° téléphone*) ou prendre rendez-vous avec nos services.

Certain de votre compréhension.

Le Président,
P. LEPETIT

RELEVÉ DES COMPTEURS 2024
- LE MESNIL-SIMON -

(Période de facturation : Avril 2023 à avril 2024)

Nous vous informons, que le relevé annuel des compteurs d'eau sera effectué par les agents du Syndicat :

Du LUNDI 15 au VENDREDI 19 AVRIL 2024

Lors du passage des agents, votre ou vos **regards, compteurs tuyauteries, devront être accessibles, ouverts et nettoyés.**

Nous vous rappelons qu'en application du règlement Syndical et de la délibération votée par les membres du Comité Syndical le 09/12/2002 et 10/04/2019 les conséquences de la négligence de l'abonné seront facturées.

RAPPEL : Vigilance fuite ! Il est de votre responsabilité de vérifier votre compteur d'eau chaque mois.

Les compteurs d'eau doivent OBLIGATOIREMENT être relevés et contrôlés par les agents du Syndicat des Eaux durant cette période.

En cas d'impossibilité de votre présence durant la période des relevés, nous vous serions obligés de bien vouloir **8 JOURS avant** : nous adresser une photo de votre compteur par mail avec vos coordonnées (*Nom, Prénom, adresse et n° téléphone*) ou prendre rendez-vous avec nos services.

Certain de votre compréhension.

Le Président,
P. LEPETIT